

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mardi 6 Octobre 2015

OBJET :	Signature d'une convention de partenariat avec le club d'entreprises citoyennes FACE Val-de-Marne
----------------	--

EXPOSE DES MOTIFS

Reconnue d'utilité publique, la Fondation Agir contre l'Exclusion (FACE) favorise l'engagement social et sociétal des entreprises pour lutter contre toutes les formes d'exclusion, de discrimination et de pauvreté, par une approche globale et innovante de la « Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) ». Le réseau FACE rassemble en France et au-delà, 57 clubs d'entreprises qui fédèrent plus de 4 700 entreprises de toutes dimensions. La Fondation Agir Contre l'Exclusion est également missionnée par l'Etat pour promouvoir la Charte « Entreprises et Quartiers » mise en place par le Ministère de la Ville pour inciter les entreprises à s'engager pour l'emploi et le développement économique des quartiers.

Dans le Val-de-Marne, c'est sous l'impulsion du Conseil départemental et d'une quarantaine d'entreprises souhaitant s'engager socialement sur leur territoire que l'association FACE Val-de-Marne a été créée en 2012. Son rattachement au réseau national lui permet de bénéficier de son expertise en matière de responsabilité sociale des entreprises mais également de s'appuyer sur un solide arsenal de méthodologies et d'instruments.

FACE Val-de-Marne regroupe plus de 60 entreprises ancrées sur le territoire départemental parmi lesquelles des grands-comptes, des TPE-PME ou encore des structures d'insertion par l'activité économiques (SIAE). La diversité de leur secteur d'activité est le reflet de celle rencontrée en Val-de-Marne : filières émergentes dans les services, les éco-activités ou l'économie sociale et solidaire très représentées dans le BTP ou encore la grande distribution.

La Communauté d'agglomération Seine-Amont a pour vocation de soutenir et d'animer une politique locale qui favorise le développement de l'activité économique tout en permettant l'accès des habitants aux emplois du territoire. Pour mettre en œuvre son action elle s'appuie sur un partenariat fort avec les entreprises ainsi qu'avec l'ensemble des structures et dispositifs locaux de l'emploi, de la formation et de l'insertion. Dans ce sens, la Communauté d'agglomération Seine-Amont lancera officiellement le 1^{er} octobre 2015 le « Réseau des entreprises de Seine-Amont », qui permet de formaliser l'engagement local et citoyen des entreprises pour le développement du territoire.

Les actions proposées par FACE Val de Marne constituent un outil que la CASA propose de mobiliser à plusieurs titres :

- pour faciliter l'accès à l'emploi des personnes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle ;
- pour renforcer les liens entre l'école et le monde professionnel ;

- pour favoriser l'engagement citoyen des entreprises sur leur territoire à travers la prise en compte d'enjeux sociétaux dans leur stratégie de développement (lutte contre l'exclusion et les discriminations dans l'emploi, l'éducation, l'accès aux droits).

Il est donc proposé qu'un partenariat entre la Communauté d'agglomération Seine-Amont et l'association FACE Val-de-Marne soit mis en œuvre par la conclusion d'une convention et par une contribution à hauteur de 10 000 €, rentrant dans le cadre du budget primitif 2015.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- Ouï l'exposé des motifs,

- Vu la délibération du conseil communautaire du 11 décembre 2014 définissant l'intérêt communautaire en matière de développement économique et d'emploi, d'insertion, de politique de la ville,

- Vu la convention annexée,

- Considérant les enjeux communautaires en matière d'accès à l'emploi des publics qui en sont éloignés,

- Considérant les axes stratégiques du contrat de ville intercommunal liés à l'insertion professionnelle des publics en difficultés ainsi qu'au développement économique des quartiers prioritaires,

- Considérant que les actions proposées par FACE Val-de-Marne contribuent à développer l'implication citoyenne des entreprises dans les domaines tels que l'éducation, l'emploi et le développement économique,

DELIBERE,

Article 1^{er} : Approuve la convention de partenariat entre l'association FACE Val-de-Marne et la Communauté d'agglomération Seine-Amont.

Article 2 : Approuve le versement d'une subvention à hauteur de 10 000 € dans le cadre des actions suivantes : « Les Matinales de la RSE » ; « Renforcer les liens entre l'école et le monde professionnel », « Ateliers sur les codes de l'entreprises ».

Article 3 : Autorise Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération, ou à défaut, son vice-président, à signer ladite convention et tous les éventuels avenants.

Article 4 : Dit que ladite convention prendra effet à la date de signature.

Article 5 : Dit que la dépense est inscrite au budget communautaire de l'exercice 2015.

Article 6 : Dit qu'une ampliation de la présente délibération sera adressée à l'association FACE Val-de-Marne.

Fait et délibéré à Ivry-sur-Seine le 6 octobre 2015.

Michel Leprêtre
Président de la Communauté d'agglomération
Seine-Amont

